



[www.utbriedesmorin.com](http://www.utbriedesmorin.com)

## **ULTRA TRAIL DE LA BRIE DES MORIN** **REGLEMENT**

### **Article 1. l'organisation :**

L'association J.S.F.G section CO organise l'Ultra Trail de la Brie des Morin avec le concours de la communauté de communes de la Brie des Morin et des communes traversées : Saint Cyr sur Morin, Jouarre, Doue, La Trétoire, Bellot, Verdelot, Villeneuve sur Bellot, Sablonnières, Boitron, Orly sur Morin et Saint Ouen sur Morin.

### **Article 2. Les épreuves**

L'organisation propose plusieurs épreuves qui se déroulent à la même date, le 25 AVRIL 2015 :

- L'Ultra Trail de la Brie des Morin : 87km - 2000m D+
- Le grand Trail du Sonneur : 66 km – 1500m D+
- Le Trail du Tacot Briard : 30km - 700m D+
- La Course des Têtards : 10km - 200m D+
- Les Mini-Trails de la Brie des Morin 2900m-1500m-650m

Ces courses sont inscrites au calendrier des courses « hors stade » de Seine et Marne (77).

### **Article 3. Participation**

Ces courses sont courues en individuel. Elles sont ouvertes à tous les licenciés ou non, mais en respectant les catégories d'âge suivantes :

L'Ultra Trail de la Brie des Morin	Espoirs-Seniors-Vétérans
Le grand Trail du Sonneur	Espoirs-Seniors-Vétérans
Le Trail du Tacot Briard	Espoirs-Seniors-Vétérans
La Course des Têtards	Cadet-Juniors-Espoirs-Seniors-Vétérans
Le Mini Trail de la Brie des Morin – 2900m	Benjamins-Minimes
Le Mini Trail de la Brie des Morin – 1500m	Poussins
Le Mini Trail de la Brie des Morin – 650m	Eveil Athlétique*

Il est précisé que les mineurs devront bénéficier d'une autorisation parentale.

(\*) Sans chronométrage, ni classement.

### **Article 4. Définition des épreuves**

Toutes les épreuves proposées sont des courses à pied de pleine nature, en une étape. Ces différentes courses empruntent les sentiers, les PR et les GR de la Vallée du petit Morin :

- L'Ultra Trail de la Brie des Morin, dans un temps limité, avec des barrières horaires sur un parcours de 87 Km et un dénivelé positif de 2000 mètres. Cette course est réservée aux personnes bien entraînées et en bonne condition physique.

- Le Grand Trail du Sonneur, dans un temps limité, avec des barrières horaires sur un parcours de 66 Km et un dénivelé positif de 1500 mètres. Cette course est réservée aux personnes entraînées et en bonne condition physique.
- Le Trail du Tacot Briard, dans un temps limité, avec une barrière horaire sur un parcours de 30km et un dénivelé positif de 700m.
- La Course des Têtards, d'une distance de 10km avec un dénivelé positif de 200m.
- Les Mini-Trails de la Brie des Morin, distances : 2900m-1500m-650m

#### **Article 5. Courses en semi autosuffisance**

Toutes les courses sont prévues en semi autosuffisance. Cela signifie que les concurrents sont en autonomie entre chaque point de ravitaillement mis en place par l'organisation. Cette autonomie est applicable sur les plans de l'alimentation (solide et liquide) et de l'équipement (habillement, sécurité). Dans les zones de ravitaillement les concurrents trouvent des boissons et de la nourriture leur permettant de se ressourcer.

Toute autre forme de ravitaillement que celle prévue par l'organisation, est interdite dans ces zones.

#### **Article 6. Modalités d'inscription**

Les concurrents doivent présenter lors de leur inscription :

- Les copies des licences en cours de validité au jour de l'épreuve :
  - FFA (Fédération Française d'Athlétisme), FFCO (Fédération Française de Course d'Orientation), FFPM (Fédération Française de Pentathlon Moderne) , FF Tri (Fédération Française de Triathlon)
  - UGSEL (Union Gymnastique et Sportive de l'Enseignement Libre), UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire

Ou

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve, pour les non-licenciés à la FFA et aux fédérations affinitaires.

Les mineurs devront présenter une autorisation parentale ou du représentant légal.

#### **Pour ce qui concerne l'Ultra Trail de la Brie des Morin et le Grand Trail du Sonneur :**

Les inscriptions s'effectuent exclusivement à partir du site Internet de l'organisation (<http://www.utbriedesmorin.com>).

**Attention : Aucune inscription sur place n'est possible pour l'Ultra Trail de la Brie des Morin et le Grand Trail du Sonneur**

#### **Pour ce qui concerne le Trail du Tacot Briard, la Course des Têtards, les Mini-Trails de la Brie des Morin:**

Les inscriptions peuvent s'effectuer :

- A partir du site Internet de l'organisation (<http://www.utbriedesmorin.com>)

ou

- Sur place :
  - En remplissant de formulaire d'inscription mis à disposition sur place.
  - En remettant la copie de leur licence ou leur certificat médical.
  - En remettant le règlement correspondant au montant de l'engagement.

Seules les inscriptions complètes seront prises en considération.

Les montants des engagements sont définis selon la grille tarifaire en annexe.

#### **Article 7. Nombre maximum de participants**

Le nombre maximum de participants défini par l'organisation est de 1000 pour l'ensemble des 7 courses :



- Ultra Trail de la Brie des Morin
- Grand Trail du Sonneur
- Trail du Tacot Briard
- Course des Têtards
- 3 Mini-Trails de la Brie des Morin

Les inscriptions seront validées, dès la réception du paiement des frais d'inscription et la remise des documents exigés. Seuls les dossiers complets seront pris en compte, dans l'ordre chronologique d'arrivée.

#### **Article 8. Dossard**

Les dossards peuvent être retirés aux lieux et horaires définis en annexe.

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur et comporte une puce de chronométrage. Il doit être visible en permanence et dans sa totalité pendant toute la durée de l'épreuve.

Tous les coureurs doivent obligatoirement passer aux points de contrôle et s'assurer d'avoir bien été enregistrés.

Ce pointage est indispensable car il permet à l'organisation de s'assurer qu'il n'y a pas de coureurs manquant à l'appel.

Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Les dossards, qui sont tous équipés de puces de chronométrage réutilisables, doivent être restitués obligatoirement à l'organisateur en fin d'épreuve.

#### **Article 9. Annulation**

Pour les courses de l'Ultra Trail de la Brie des Morin et du Grand Trail du Sonneur, il est possible lors de l'inscription, de souscrire à la garantie annulation dont le montant est précisé en annexe et s'ajoute aux frais d'inscription.

La souscription à la garantie annulation permet le remboursement des frais d'inscription engagés pour une des raisons suivantes :

- Un accident ou une maladie grave entraînant un arrêt de travail supérieur à 3 jours,
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation,
- Le décès du coureur,
- Le décès atteignant le conjoint du coureur ou son concubin notoire, ses ascendants ou descendants.

Toute demande d'annulation d'inscription doit être transmise au plus tard dans les 10 jours qui suivent l'épreuve par e-mail ou lettre recommandée avec «accusé de réception». Elle doit être accompagnée de tout justificatif attestant l'authenticité de l'un des événements mentionnés précédemment.

Il ne sera effectué aucun remboursement hors garantie annulation souscrite lors de l'inscription.

Les courses autres que celles définies ci-avant ne peuvent pas bénéficier de l'assurance annulation et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement de l'engagement.

Les dossards ne sont pas cessibles et ne peuvent être échangés.

#### **Article 10. Abandon**

Sauf en cas de blessure, l'abandon doit se faire à un point de contrôle ou à un ravitaillement, en prévenant le responsable du poste qui invalide le dossard et organise, si nécessaire, le rapatriement du coureur.

Le coureur ayant abandonné doit prévenir lui-même le PC course (par téléphone ou par SMS).

Le dossard et la puce sont à rapporter à l'arrivée par le concurrent afin qu'il puisse récupérer sa caution.

En cas d'abandon non déclaré à l'organisation, le concurrent peut se voir imputer les frais de recherches éventuellement mis en œuvre.

#### **Article 11. Assurance**

L'association JSFG section FFCO est couverte par l'assurance responsabilité civile qu'elle a souscrite auprès de la compagnie GENERALI.

Il incombe à chaque coureur d'être assuré personnellement.

- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
- Les coureurs non licenciés doivent s'assurer personnellement pour cette épreuve.

### **Article 12. Temps maximum autorisé et barrières horaires**

Les horaires de départs et les barrières horaires des différentes courses sont précisés en annexe.

L'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, ou de modifier les barrières horaires en cas de mauvaises conditions météorologiques ou d'événements imprévisibles.

### **Article 13. L'équipement**

Ultra Trail de la brie des Morin & Grand Trail du Sonneur

Matériel obligatoire

- Une réserve d'eau d'au moins 1 l
- Des aliments énergétiques
- Un sifflet
- Une couverture de survie
- Une lampe frontale en état de fonctionnement
- Des réflecteurs dans le dos et sur les bretelles du sac à dos, de manière à être vu, de nuit, par un véhicule.
- Une veste avec capuche de type coupe-vent permettant de supporter le mauvais temps
- Un téléphone mobile avec le numéro de téléphone de l'organisation enregistré

*Attention veillez à ce que le numéro de votre téléphone ne soit pas masqué*

Matériel recommandé

- Des vêtements chauds
- Une paire de chaussettes de rechange
- Des vêtements (maillot) de rechange
- Une copie des cartes
- Un brassard réfléchissant
- Une trousse de secours pour les soins urgents

Trail du Tacot Briard

Matériel obligatoire

- Une réserve d'eau
- Des aliments énergétiques
- Un téléphone mobile avec le numéro de téléphone de l'organisation enregistré
- Pour la marche nordique : bâtons homologués (non télescopiques)

*Attention veillez à ce que le numéro de votre téléphone ne soit pas masqué*

Course des Têtards – Mini-Trails de la Brie des Morin

Aucun Matériel obligatoire

Bâtons :

L'usage des bâtons est autorisé pour toutes les courses.

### **Article 14. Balisage/code de la route**

Les coureurs doivent respecter le balisage ainsi que toutes consignes données par les commissaires de course. Les épreuves empruntent des portions de routes ouvertes à la circulation routière, les coureurs sont soumis au respect du code de la route.

#### **Article 15. Modifications du parcours ou des barrières horaires – Annulation de la course**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables, le départ peut être reporté de quelques heures au maximum. Au-delà de 3 heures, la course est annulée.

En cas de force majeure (intempéries exceptionnelles, interdiction administrative ou tout événement imprévisible, irrésistible, insurmontable) le montant des inscriptions restera acquis à l'Association.

Si l'annulation est à l'initiative de l'Organisation de l'Ultra Trail de la Brie des Morin, il sera restitué aux coureurs le montant de leurs inscriptions au prorata de l'avancement des préparatifs de l'épreuve.

#### **Article 16. La sécurité/secours**

**Les postes de secours**, sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres de l'organisation, ou des moyens extérieurs.

**Le médecin officiel** a la possibilité de mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent dont l'état ne lui permet pas de continuer la course.

**Les secouristes** ont la possibilité de faire évacuer par tous moyens les coureurs qu'ils jugeront en danger.

Tout coureur faisant appel aux secours s'engage à accepter les décisions ou directives du médecin ou du secouriste

Pour faire appel aux secours, un coureur peut :

- Se présenter à un poste de secours
- Appeler le PC Course
- Faire appeler le PC Course par une autre personne

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, le numéro d'urgence est le 112

Chaque coureur a l'obligation de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

#### **Article 17. Postes de ravitaillements**

Seuls les ravitaillements mis en place par l'organisation sont autorisés.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement.

Tous les ravitaillements sont complets : boissons et alimentation.

Des poubelles sont disposées à chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Pris sur le fait, tout coureur jetant ses déchets sur le parcours sera immédiatement disqualifié.

Sur le site <http://www.utbriedesmorin.com>, les cartes des parcours sont publiées, sur ces cartes sont indiquées toutes les informations concernant les tracés ainsi que les postes de ravitaillement.

#### **Article 18. Classement et lots**

Un lot est offert à chaque coureur au moment du retrait du dossard, ainsi qu'à chaque « Finisher » de l'Ultra Trail de la Brie des Morin et du Grand Trail du Sonneur, à la fin de l'épreuve.

Seuls les coureurs ayant franchi la ligne d'arrivée dans les délais prévus, dans le respect des barrières horaires et en ayant effectué la totalité du parcours sont considérés comme « Finishers ».

Aucune prime en argent n'est distribuée.

Une coupe sera remise aux trois premiers hommes et aux trois premières femmes de chaque course, ainsi qu'aux premiers de chaque catégorie.

#### **Article 19. Pénalités et disqualification**

Tout au long des parcours des contrôles peuvent être réalisés pour s'assurer :

- Du respect du règlement
- De la possession effective du matériel obligatoire par le coureur

- Du passage obligatoire à tous les postes de contrôle
- De l'assistance à un autre coureur en cas de difficultés
- Du non-échange de dossards
- Du bon respect des parcours par les coureurs

Tout manquement au règlement entraînera la disqualification immédiate du coureur et l'invalidation de son dossard.

**Article 20. Le droit à l'image**

Quelle que soit l'épreuve à laquelle il participe, chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser ou faire utiliser, à reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive.

**Article 21. Rappel de « l'esprit Trail »**

- Respect de l'environnement : aucun déchet ne doit être jeté par terre (des poubelles seront présentes dans les zones de ravitaillement).
- Respect du tracé : les coureurs doivent suivre le balisage mis en place et rester sur les chemins.
- Aide et assistance à tous coureurs en difficulté (blessure, grosse fatigue, déshydratation...).
- Aucun ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet.

**Article 22. Rappel des principes de la marche nordique**

Le principe de marche nordique exige que le concurrent maintienne un pied en contact avec le sol tout le long de la course. La course (aucun pied en contact avec le sol à un moment donné) n'est en aucun cas autorisée pour quelque raison que ce soit. Le concurrent doit être équipé avec des bâtons homologués (non télescopiques).

**Article 23. Contrôle antidopage**

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

**Article 24. Partenaires/Sponsors individuels**

La liste officielle des partenaires de la manifestation est remise à l'ensemble des concurrents. Chaque participant s'engage à respecter l'ensemble des partenaires.

Les coureurs sponsorisés ne peuvent faire apparaître les logos de leurs sponsors, que sur leurs vêtements et le matériel qu'ils utilisent pendant la course.

# ANNEXE

## Modalités d'inscription :

- Selon indications sur le site internet de l'épreuve : <http://www.utbriedesmorin.com>

## Date limite des inscriptions :

- Par internet : le 24/04/2015
- Inscriptions sur place, uniquement pour le Trail du Tacot Briard, la Course des Têtards et les Mini-Trails.

## Montant des engagements et des prestations (hors frais de transaction)

Pour cette édition, l'Ultra Trail de la Brie des Morin pris la décision de reverser une partie de l'engagement à la Fondation pour la Recherche Médicale (FRM).

	Jusqu'au 07/04/15	Jusqu'à la clôture des inscriptions	Sur Place
Ultra Trail de la Brie des Morin (buffet après course inclus)	65.00€ <i>Dont 4€ pour FRM</i>	75.00€ <i>Dont 4€ pour FRM</i>	
Grand Trail du Sonneur (buffet après course inclus)	45.00€ <i>Dont 3€ pour FRM</i>	55.00€ <i>Dont 3€ pour FRM</i>	
Trail du Tacot Briard	20.00€ <i>Dont 2€ pour FRM</i>	22.00€ <i>Dont 2€ pour FRM</i>	25.00€ <i>Dont 2€ pour FRM</i>
Course des Têtards	10.00€ <i>Dont 1€ pour FRM</i>	11.00€ <i>Dont 1€ pour FRM</i>	13.00€ <i>Dont 1€ pour FRM</i>
Mini-Trails de la Brie des Morin	gratuit	gratuit	gratuit
Buffet (à partir de 13H00) pour participants au Trail du Tacot briard, à la course des têtards et pour les accompagnateurs)	12.00€	12.00€	
Assurance annulation (Ultra Trail de la Brie des Morin et Grand Trail du sonneur uniquement)	5.00€	5.00€	

## Retrait des Dossards

Le retrait des dossards aura lieu à la salle communale de Saint Cyr sur Morin :

- le 24 Avril 2015 : de 17h00 à 22h00
- le 25 Avril 2015 : à partir de 6h00

## Horaires de départ

- Ultra Trail de la Brie des Morin : 8h00
- Trail du Tacot Briard : 9h30
- Trail du Tacot Briard marche nordique: 9h45
- Grand Trail du Sonneur : 10h00
- Course des Têtards : 10h30
- Course des Têtards marche nordique: 10h45
- Mini-Trail : 650 m : 13h45
- Mini-Trail : 1500 m : 14h15
- Mini-Trail : 2900 m : 14h45

### Barrières Horaires Ultra Trail de la Brie des Morin

DOUE/RAVITAILLEMENT-18.0 km	11:15:00
LA TRETOIRE / RAVITAILLEMENT MAIRIE - 37.6 km	14:45:00
VILLENEUVE/RAVITAILLEMENT - 50.7 km	17:00:00
POINT DU JOUR /RAVITAILLEMENT - 61.7 km	18:55:00
LA FORGE/RAVITAILLEMENT - 75.0 km	21:15:00
SAINT CYR/ARRIVEE-87.2 km	23:30:00

### Barrières Horaires Grand Trail du Sonneur

LA TRETOIRE / RAVITAILLEMENT MAIRIE - 15.4 km	12:30:00
VILLENEUVE/RAVITAILLEMENT - 29.2km	14:45:00
POINT DU JOUR /RAVITAILLEMENT - 40.3 km	16:45:00
LA FORGE/RAVITAILLEMENT - 53.6km	19:00:00
SAINT CYR/ARRIVEE- 65.8km	21:00:00

### Barrières Horaires Trail du Tacot Briard (course à pied)

BITIBOUT – 19.7 km	12:30:00
SAINT CYR/ARRIVEE - 29.0 km	14:00:00

### Barrières Horaires Trail du Tacot Briard (marche nordique)

BITIBOUT – 19.7 km	14:15:00
SAINT CYR/ARRIVEE - 29.0 km	16:15:00